

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 11262
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations – PAFIOV7**

1	LISTE DES PREOCCUPATIONS LIEES A L'ENJEU	
	Document de référence	Personne ou organisme émetteur de préoccupations
	classement_preoc_V7_11161_11262.doc	Réserve faunique de Port-Daniel
2	PREOCCUPATION	Planification : X Opérationnelle :
	Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
	Préoccupations relatives au maintien de l'ambiance à proximité des infrastructures d'hébergement et au paysage (récolte).	
	Portion du bloc de récolte située dans une portion du paysage sensible du lac Gillis.	
	Solutions proposées par le demandeur	
	Favoriser la coupe partielle ou avec rétention variable (flots) dans les zones plus sensibles.	
3	LOCALISATION DE LA PREOCCUPATION	
	Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
	Secteur du lac Gillis	
	2019-11262_07292	
	Carte jointe : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
4	ENJEU	
	Harmonisation des usages	
5	OBJECTIF	
	Intégrer dans les plans d'aménagement forestier intégrés, des activités favorisant le développement ainsi que la protection des ressources et des fonctions de la forêt et les réaliser.	
6	ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU A VENIR	
	Identifier les objectifs gouvernementaux et régionaux, les mesures, les modalités, etc. qui affectent l'enjeu (LADTF, SADF, PATP, RADF, FSC, ententes d'harmonisation, etc.) :	
7	SOLUTIONS POTENTIELLES	

	<p>Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conserver les secteurs tels que planifiés en appliquant l'article 30 du RADF sur le maintien d'une bande de 30 mètres (coupe partielle possible) de part et d'autre du corridor routier 2. Prescrire un traitement sylvicole comprenant une rétention de 5 à 10% de bouquets
8	SOLUTION PRECONISEE PAR LA TABLE
	<p>Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :</p> <p>Conserver la planification présentée, avec respect des modalités relatives au corridor routier.</p>
9	CONSIDERATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES
	<p>2019-11262_07292 superficie de 17 ha.</p> <p>Le secteur superpose un corridor routier. Une bande de 30 mètres de part et d'autre du chemin traversant la coupe doit être maintenue (article 8 du RADF). Cela aura comme effet de diminuer la taille de la coupe totale et ainsi minimiser l'effet visuel sur le chalet.</p> <p>Peuplements peu propices à la coupe partielle (BpBjSb A3)</p>